

NUMÉRO
SPÉCIAL

PUBLIC EYE - LE MAGAZINE
N° 46 - Février 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Public Eye

Public Eye ne se laisse pas intimider



- 4 **Matières premières**
- 8 **Pesticides**
- 12 **Campagne Clean Clothes**
- 16 **Santé**
- 20 **Démocratie et transparence**
- 23 **Politique commerciale**
- 26 **SLAPPS**
- 28 **Multinationales responsables**
- 30 **Groupes régionaux et bénévolat**
- 33 **Visites dans les écoles**
- 34 **Podcast**
- 35 **Organisation: organes et structure**
- 42 **Remerciements**
- 43 **Rapport financier 2023**
- 51 **Mission et histoire**

Chères amies et chers amis de Public Eye,

L'année écoulée a une nouvelle fois mis en évidence toute la responsabilité que nous portons en tant qu'organisation non gouvernementale : notre travail de journalisme d'investigation nous mène souvent à publier des informations qui peuvent déranger.

Grâce à ses enquêtes, Public Eye fait bouger les esprits, alimente les débats et nous aide à saisir des enjeux complexes, des injustices sociales et un manque de considération envers l'environnement. C'est le cas du négoce de matières premières – et notamment du charbon et du pétrole –, des exportations

par Syngenta de pesticides interdits en Suisse, des accords opaques entre les autorités suisses et la pharma, des lentes avancées en matière de protection et d'amélioration des conditions de travail dans l'industrie textile ou encore de la mode éphémère et de son lourd impact sur le climat. Sur ces thématiques, Public Eye a su faire entendre sa voix, tant dans les médias que dans le monde politique. La diversité et la solidité de nos enquêtes, ainsi que notre podcast, contribuent grandement à la lutte contre les injustices.

Par ailleurs, Public Eye s'est aussi engagée dans une nouvelle alliance entre ONG et médias suisses afin de lutter contre la tendance à tenter de museler les voix critiques de la société civile et des médias.

Mais Public Eye ne se laisse pas intimider ! Nous nous organisons et tissons des liens contre une protection législative défaillante pour les médias et les ONG, et nous poursuivons notre engagement pour un monde plus juste.

Au nom de tout le comité et de toute l'équipe, un grand merci à vous toutes et tous pour votre précieux soutien sans lequel nous ne pourrions pas avancer !

Alessia Jemetta et Fred Sommer, Coprésidence de Public Eye



PUBLIC EYE – LE MAGAZINE

Numéro spécial
Rapport d'activité 2023, n° 46
février 2024

—

ISSN 2504-1258

Le magazine Public Eye paraît six fois par an en allemand et en français.

Cotisation-abonnement annuelle 75 fr.

—

ÉDITION Ariane Bahri (FR)

et Roman Bolliger (DE)

TRADUCTION Maxime Ferréol

MISE EN PAGES Karin Hutter, Fundtastic

PHOTOS Marion Nitsch

IMPRESSION Stämpfli Communication

PAPIER Rebello & PerlenValue, FSC

TIRAGE FR : 11 500 ex. / DE : 37 000 ex.

—

CONTACT Public Eye

Av. Charles-Dickens 4

CH-1006 Lausanne

Tél. +41 (0) 21 620 03 03

contact@publiceye.ch

publiceye.ch

—

COMPTE DE DONS

IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5

Les traders face à la mort et l'impôt

La guerre en Ukraine fait flamber les prix des matières premières, permettant aux négociants de générer des profits à des niveaux jamais atteints. En Suisse, le secteur, qui s'est vite reconfiguré pour s'adapter aux sanctions sur le pétrole et le charbon russes, pèse désormais plus que la finance. Mais il cherche encore des ristournes fiscales.

«En ce monde, rien n'est certain, à part la mort et les impôts.» L'année 2023 aura fait mentir la maxime de Benjamin Franklin. Alors que l'est de l'Ukraine est à feu et à sang depuis deux ans, les négociants en matières premières profitent pleinement des insécurités d'approvisionnement pour récolter de juteux profits. Tout en lorgnant de nouvelles baisses d'impôts. Dans un monde toujours plus polarisé, plus rien n'est certain.



arbon



En 2023, l'équipe matières premières et finance de Public Eye s'est largement penchée sur les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. En début d'année, notre enquête « Les négociants en matières premières ne connaissent pas la crise » a mis en lumière leurs profits historiques, réalisés dans un contexte éprouvant alors que des millions de personnes souffraient de la faim en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les années 2020 et 2021,

marquées par la pandémie de coronavirus, avaient déjà été rentables pour les traders suisses. Puis 2022 a tout surpassé : le géant minier Glencore a augmenté son bénéfice à plus de 17 milliards de dollars US, soit trois fois plus que l'année précédente, et Cargill, numéro un mondial du négoce agricole, a réalisé le plus grand bénéfice de son histoire avec 6,7 milliards de dollars US.

Les sanctions changent les règles du jeu

Et tout cela, alors que les sanctions sur le pétrole et le charbon russes ont modifié les flux commerciaux et la devanture de certaines entreprises. En janvier et en juin, nous vous avons emmené-e-s en Australie et en Indonésie sur la piste de mines de charbon, une piste qui remonte jusqu'à la Suisse. Les entreprises qui les exploitent tirent pleinement profit de la hausse des cours, exportant désormais lignite et anthracite sur des dizaines de milliers de kilomètres jusqu'en Europe. Une véritable bombe climatique à laquelle s'ajoutent encore des enjeux d'accaparement des terres ou de contamination des sols et des eaux.

En mars, c'est la question des sanctions sur les énergies fossiles russes qui nous a occupé-e-s. Alors que l'importation de pétrole brut ou raffiné par voie maritime est interdite en Europe et que le négoce est soumis



à un prix plafond (*price cap*) dans une quarantaine de pays, la Russie s'est trouvé de nouveaux acheteurs sur le continent asiatique. À Dubaï et à Hong Kong ont surgi de nouvelles sociétés intermédiaires, chargées de revendre le pétrole russe. Mais ces sociétés ne sont pas exemptes de liens avec la Suisse. Au moins deux de ces « *pop-up* » y sont officiellement enregistrées. Parties « de rien », elles

sont parvenues à mettre la main sur des cargaisons de millions de barils, comme nous vous le racontons dans notre enquête « Négocio de pétrole russe en Suisse: des adieux en trompe-l'œil? ».

Dubaï encore. Fin novembre, nous avons publié un reportage depuis la cité émiratie, qui semble avoir temporairement remplacé Genève pour le trading de pétrole russe.

Plus fort que la finance

D'un point de vue macroéconomique, les bouleversements sur les marchés mondiaux ont gonflé les cours et dopé la croissance du secteur des matières premières en Suisse. En termes de chiffres d'affaires, huit des dix plus grosses entreprises du pays sont des maisons de négoce. Grâce aux « succès commerciaux » des années de crise, la part de la branche dans le produit intérieur brut a aussi progressé. Alors qu'elle était déjà de 8 % en 2021, la part du commerce de transit a atteint 10 % en 2022. Le secteur a ainsi dépassé pour la première fois la place financière, qui se situe à presque 9 % du PIB.

Mais contrairement aux banques, aucune autorité de surveillance ne veille sur les négociants. La possibilité de taxer les bénéfices record a récemment été rejetée

par le Parlement et le Conseil fédéral. Il n'existe pas non plus de base de données cohérente sur le secteur. Le rapport sur les matières premières publié par la Confédération en mai 2023 n'a pas apporté la lumière attendue, et les statistiques officielles sur la valeur ajoutée et les flux de marchandises font toujours défaut. Ce qui empêche toute politique éclairée en la matière.

Ce phénomène s'est également manifesté lors des discussions parlementaires sur la taxe au tonnage. En cas d'acceptation du texte, les entreprises actives dans la navigation en haute mer ne seraient plus soumises à un impôt ordinaire sur le bénéfice, mais imposées de manière forfaitaire sur la base de la capacité de chargement de leurs navires (le tonnage). Comme nous l'avons montré dans notre recherche sur la place maritime suisse, cet impôt représenterait indéniablement un cadeau à une branche déjà privilégiée. Les négociants en matières premières qui exploitent eux-mêmes de grandes flottes pourraient transférer des bénéfices sur leur département maritime et ainsi réduire leur charge fiscale. Mais comme il n'existe guère de chiffres officiels fiables sur le secteur, on ignore quelle serait l'ampleur de ce risque et donc comment la baisse de recettes affecterait le budget des collectivités publiques. L'année 2024 ne s'annonce pas plus certaine que la précédente. ■

Perspectives

- ▶ Deux ans après l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, nous publierons une enquête sur les pillages de céréales dans la région de la mer Noire, survenus durant l'été 2023 dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie.
- ▶ En 2024, nous fêterons également le dixième anniversaire de la ROHMA. Vous vous souvenez ? Cette autorité de surveillance du négoce de matières premières, imaginée par Public Eye sur le modèle du supergendarme des banques, est plus que jamais nécessaire alors que nous cartographierons tous les scandales ayant entaché le secteur.
- ▶ Enfin, nous vous démontrerons également que la Suisse est un pays minier qui s'ignore. Et la tendance est partie pour durer. Alors que les traders couvent leur trésor de guerre, ils s'apprentent à réaliser de nouvelles emplettes, en achetant des infrastructures aux quatre coins du monde.

Pression sur les pesticides extrêmement dangereux

La Suisse et l'UE continuent d'exporter des pesticides considérés sur notre sol comme trop nocifs pour l'environnement ou la santé. Mais le commerce de ces substances fait de plus en plus l'objet de pressions politiques. Le Parlement suisse veut qu'à l'avenir, les résidus de pesticides interdits sur notre sol ne soient plus tolérés dans les aliments importés.

Comme l'a montré notre analyse des données de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, des résidus de 57 pesticides interdits ont été détectés en 2021 dans des denrées alimentaires importées en Suisse depuis des pays hors Union européenne (UE). Parmi les aliments testés sur la base d'une suspicion ou d'un risque, plus d'un tiers contenait des traces d'un ou plusieurs de ces pesticides. Parmi les substances les plus fréquemment détectées, beaucoup sont considérées par les autorités européennes comme nocives pour la santé humaine ou très problématiques pour l'environnement, en particulier

pour les abeilles. Bien que ces pesticides aient été bannis des champs suisses, ils peuvent être pulvérisés sur les fruits exotiques, les épices, les légumes et autres aliments que la Suisse importe de pays comme l'Inde, le Brésil, la Turquie ou la Thaïlande.

De fait, la loi interdit depuis longtemps les résidus de ces pesticides bannis de l'agriculture suisse. Mais pour de nombreuses subs-



tances, des exceptions, appelées tolérances d'importation, sont accordées tant que l'aliment traité par ces produits est jugé sans danger pour la santé des consommateurs et consommatrices. En revanche, les risques pour l'environnement et pour les agriculteurs et agricultrices qui manipulent ces produits, souvent sans protection, n'entrent pas en ligne de compte.

Le Parlement a jugé cette situation inacceptable. En juin 2023, il a approuvé une motion de Christine Badertscher (Les Vert-e-s) demandant une tolérance zéro systématique pour les résidus de tous les pesticides interdits en Suisse pour des raisons de protection de l'environnement et de la santé. C'est maintenant au Conseil fédéral d'élaborer une réglementation en ce sens, et d'inciter ainsi à ne plus utiliser ces substances dangereuses dans les pays tiers. L'UE a aussi récemment reconnu le problème et veut à son tour adapter les limites autorisées de résidus.

Un pesticide de Syngenta pollue l'eau potable au Costa Rica

Outre les importations, il est aussi urgent de mieux réglementer les exportations. Car avant que des traces ne nous reviennent dans les aliments que nous importons, les pesticides interdits sont souvent produits en Europe, d'où ils sont exportés. Le Conseil fédéral a certes durci les condi-



tions d'exportation des pesticides interdits en 2020, mais des dizaines de produits qui ont été bannis de Suisse ces dernières années ne sont pas concernés par ces nouvelles restrictions. Leur exportation échappe à tout contrôle des autorités suisses car ils ne sont même pas soumis à une obligation de déclaration. Les données que nous avons obtenues auprès des autorités de l'UE suggèrent toutefois que Syngenta, qui possède en Valais son plus grand site de production au monde, exporte depuis la Suisse plusieurs de ces pesticides interdits en Europe, dont le thiaméthoxame, hautement toxique pour les abeilles.

Dans l'UE, Syngenta est le plus grand exportateur de cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes. Comme nous l'avons révélé en 2023, le groupe bâlois a déclaré en 2021 plus de 10 000 tonnes de ce « tueur d'abeilles » à l'exportation depuis plusieurs pays de l'UE. Syngenta est également le plus grand exportateur

européen de chlorothalonil, depuis que ce fongicide a été interdit dans l'UE puis en Suisse en 2019. Le chlorothalonil est classé comme cancérogène présumé et présente un risque élevé de pollution des eaux. Au Costa Rica, où Syngenta est le principal vendeur de fongicides à base de chlorothalonil, l'eau potable de deux villages est tellement contaminée par le pesticide que la population doit être approvisionnée par des camions-citernes. Comme l'a révélé notre reportage de juin 2023, la concentration en chlorothalonil détectée dépassait jusqu'à 200 fois les limites légales en vigueur au Costa Rica.

Enrayer le business toxique des pesticides

Après les révélations que nous avons publiées en 2020 avec Unearthed, la cellule enquête de Greenpeace Royaume-Uni, sur l'ampleur des exportations de pesticides interdits depuis l'UE, la Commission européenne s'est engagée à élaborer une proposition de loi pour mettre fin à ce commerce. Mais, sous la pression du lobby de l'agrochimie, le projet de loi de la Commission a été retardé à plusieurs reprises et se fait toujours attendre aujourd'hui.

Entre-temps, plusieurs pays de l'UE ont pris les devants et ont adopté des interdictions nationales d'exportation. En France, l'exportation de pesticides interdits est déjà bannie depuis 2022 et la Belgique a adopté une





loi similaire en juin 2023. Auparavant, nos révélations selon lesquelles la Belgique faisait partie des plus grands exportateurs de pesticides interdits depuis l'UE avaient eu un grand écho médiatique dans le pays. Le Gouvernement allemand prévoit lui aussi d'interdire de telles exportations à l'avenir.

Et en mars de la même année, le ministre suisse de l'Environnement, Albert Rösti, a déclaré à son tour au Conseil des États que la Suisse souhaitait « en principe » également interdire l'exportation des substances qui ne sont pas encore concernées par la réglementation actuelle « quand elles menacent l'environnement ou la santé humaine ». Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a toutefois pas traduit ces paroles en actes. Il serait grand temps que la Suisse, hôte du plus grand fabricant de pesticides

Perspectives

► En 2024, nous voulons faire pression sur la Suisse pour qu'elle fasse enfin toute la lumière sur le commerce des pesticides interdits, et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour mettre un terme à ce business toxique. En outre, nous maintiendrons la pression sur l'UE et ses États membres pour qu'ils introduisent de telles interdictions d'exportation ou qu'ils appliquent systématiquement les interdictions existantes.

► Nous nous engagerons également au niveau de l'ONU en faveur d'une alliance puissante pour faire avancer l'élimination progressive des pesticides extrêmement dangereux à l'échelle mondiale. La création d'une telle alliance a été décidée à l'automne 2023 lors de la conférence internationale sur les produits chimiques, et ce notamment grâce à l'engagement du Pesticide Action Network, dont Public Eye est membre.

au monde, stoppe enfin non seulement les importations via les denrées alimentaires, mais aussi les exportations de ces pesticides extrêmement dangereux. ■

Mode avion, luttes salariales et commémoration du Rana Plaza

En avril 2023, nous avons commémoré les dix ans de l'effondrement de l'usine textile du Rana Plaza. Depuis lors, l'Accord du Bangladesh et les conventions qui lui ont succédé ont permis une nette amélioration de la sécurité dans les fabriques. En revanche, le conflit concernant le salaire minimum des ouvrières et ouvriers du textile au Bangladesh reste une source de préoccupation et de colère : pour la première fois depuis cinq ans, celui-ci a été revu mais, à seulement 100 francs par mois, il reste insuffisant pour vivre dans la dignité. Les protestations contre cette situation sont criminalisées et violemment réprimées.

Le 24 avril 2023, nous avons commémoré la tragédie du Rana Plaza, survenue il y a dix ans au Bangladesh, qui a coûté la vie à 1138 personnes et en a blessé plus de 2000. Public Eye a appelé à se rassembler à la mémoire des victimes sur la Waisenhausplatz de Berne. Les survivant-e-s et les familles des victimes souffrent encore aujourd'hui des conséquences du pire drame de l'histoire de l'industrie textile. Notre solidarité et des mesures politiques

fortes sont essentielles pour que les personnes qui fabriquent nos vêtements puissent vivre dans la dignité.

Depuis 2013, la sécurité a connu une amélioration au Bangladesh : grâce à l'Accord sur la protection contre les incendies et la sécurité des bâtiments, des millions de couturières et couturiers travaillent aujourd'hui dans de





meilleures conditions. L'accord qui lui a succédé a pris fin en octobre 2023 et, à la fin du mois, après de longues négociations encadrées par la Campagne Clean Clothes, les fédérations syndicales internationales et les instances représentant les enseignes de la mode se sont entendues sur un nouvel accord international pour la santé et la sécurité. Celui-ci conserve non seulement le modèle du texte précédent, qui a fait ses preuves, mais il va encore plus loin.

Malgré cela, notre travail reste nécessaire car le modèle d'affaires du secteur n'a guère évolué et s'appuie toujours sur des pratiques d'achat abusives, des conditions de travail précaires, une répression des syndicats, un gaspillage des ressources et des salaires de misère. Au Bangladesh, la situation reste très préoccupante, avec un salaire minimum beaucoup trop bas, des luttes salariales en cours, et une répression des travailleuses et travailleurs ainsi que des syndicats.

Un nouveau salaire minimum scandaleusement bas

Le 7 novembre 2023, le ministère du Travail du Bangladesh a proposé un nouveau salaire minimum de 12 500 takas (environ 100 francs) pour les 4,4 millions d'ouvrières et ouvriers du textile que compte le pays. Ce chiffre est bien inférieur aux 23 000 takas réclamés par les syndicats indépendants, un montant qui, selon des études, serait nécessaire pour permettre aux employé-e-s des fabriques de s'extraire de la pauvreté.

En revanche, le nouveau salaire minimum proposé les condamne pour les cinq prochaines années à continuer de lutter pour survivre. Les couturières et couturiers ont donc exercé leurs droits démocratiques et protesté contre cette décision révoltante, revendiquant un revenu qui leur permette de vivre dans la dignité.

Nombre des manifestant-e-s ont été victimes de violence et de répression de la part des employeurs et des autorités publiques. À ce jour, au moins quatre personnes ont été tuées pendant les manifestations et des dizaines d'autres ont été blessées sous les coups des forces de l'ordre et de casseurs qui auraient été mandatés par certains propriétaires d'usines. Des procédures judiciaires douteuses ont été engagées contre un grand nombre de manifestant-e-s et des représailles sont à craindre.



Après la Chine, le Bangladesh est le deuxième pays producteur de vêtements vendus en Suisse, avec près d'un cinquième des articles importés en 2022. La Suisse a donc une responsabilité particulière dans la protection des droits fondamentaux des personnes qui fabriquent ces produits.

Le Gouvernement du Bangladesh devrait respecter les droits humains, y compris en période de fortes tensions politiques et économiques, et protéger les travailleuses et travailleurs contre toute forme

de représailles. Mais les enseignes internationales de la mode, qui ont refusé de soutenir les syndicats dans leur lutte contre les salaires de misère, portent également une part de responsabilité. La Campagne Clean Clothes a appelé plusieurs fois les marques à soutenir explicitement la revendication syndicale d'un salaire minimum de 23 000 takas et à assurer aux fournisseurs qu'elles augmenteraient leurs prix d'achat en fonction de la hausse du coût de la main-d'œuvre. Mais la grande majorité des entreprises sont restées les bras croisés.

Comment la fast fashion attise la crise climatique

Les géants de la mode éphémère, comme Inditex, propriétaire de la marque Zara, misent sur des tendances de très courte durée et renouvellent leurs collections toutes les quelques semaines. Pour que les vêtements soient livrés le plus rapidement possible dans les magasins, des centaines de milliers de tonnes de textile sont transportées chaque année par avion à travers le monde. Une tendance qui nuit gravement au climat, car expédier les

Pour une mode éthique



vêtements de cette manière est environ 14 fois plus polluant que lorsqu'ils sont principalement transportés par voie maritime.

L'enseigne de la fast fashion Zara a poussé ce phénomène à l'extrême : d'après nos recherches, sa maison mère Inditex enregistre chaque semaine à Saragosse 32 avions-cargos avec une centaine de tonnes de vêtements à leur bord. Cela représente plus de 1600 vols par an (arrivées et départs confondus). Pourtant, Zara prétend se soucier de l'environnement : une tromperie sur l'étiquette. Car en livrant ses vête-

ments par avion, l'enseigne attise chaque jour la surconsommation et le changement climatique. À l'aide d'une pétition, et avec le soutien de plus de 20 000 signataires, nous avons donc demandé à Zara et consorts de mettre un terme à la « mode avion » et d'abandonner ce type de transport néfaste pour le climat. ■

Perspectives

► En 2024, nous continuerons de nous pencher sur la problématique du greenwashing et de nous demander comment l'industrie de la mode peut contribuer à un véritable changement socioécologique. Quels devraient être ses objectifs de réduction ? À quoi pourrait ressembler une industrie de la mode qui respecte les limites de la planète et garantit des normes sociales minimales ? Nous nous pencherons encore sur ces questions, et examinerons de manière critique des cas particulièrement frappants

de greenwashing de la part de grandes enseignes de la mode.

► Notre travail de soutien aux luttes salariales restera une priorité. Malheureusement, malgré toutes les belles paroles, les mesures volontaires prises par les enseignes de la mode n'aident guère à faire évoluer la situation. C'est pourquoi nous allons affiner et souligner nos revendications auprès des entreprises ainsi que des pouvoirs politiques censés encadrer cette industrie à la dérive.

La transparence, pour un accès équitable aux médicaments

Une révision de la loi sur l'assurance-maladie proposée par le Conseil fédéral prévoit d'ancrer dans la loi la confidentialité sur les prix particulièrement élevés de médicaments. À l'automne 2023, le Conseil national s'est [REDACTED] déclaré en faveur de cette approche. Ce manque de transparence [REDACTED] est déjà monnaie courante aujourd'hui et met en évidence le déséquilibre dans les rapports de force entre l'industrie pharmaceutique et les États.

Après l'autorisation d'un médicament par Swissmedic, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) négocie avec son fabricant le prix auquel il sera pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire et le publie dans la liste des spécialités (LS). Pour négocier les prix, la Suisse prend comme référence le prix pratiqué dans d'autres pays, et inversement. Avec des modèles de prix confidentiels, que la révision de la loi sur l'assurance-maladie prévoit d'entériner, derrière le prix officiellement publié se cachent des rabais et des conditions sur des études sup-

plémentaires ou des volumes de vente. La promesse : des prix plus bas et une baisse des coûts de la santé ainsi que des négociations plus rapides entre l'OFSP et les pharmas, et donc un accès plus rapide pour les patient-e-s.



Mais dans les faits, cette approche neutralise le mécanisme de fixation des prix par les pouvoirs publics et dresse les États les uns contre les autres. Plus de 30 pays, dont certains sont beaucoup plus faibles économiquement, prennent directement ou indirectement comme référence le prix suisse. Même si les prix réels ne sont plus publiés dans la LS, les documents relatifs aux négociations peuvent être demandés à l'OFSP en vertu de la loi sur la transparence (LTrans). Mais pour éviter une bonne fois pour toutes ce type de désagrément pour l'OFSP, la révision de la LAMal prévoit que les modalités des rabais secrets soient généralement exclues de la LTrans. Ce qui constituerait un dangereux précédent. Aucune autre industrie n'a encore réussi à saper ainsi le principe de transparence et de responsabilité relatif aux activités administratives.

Une bonne dose d'hypocrisie

La pharma et son lobby ne cessent de répéter que leur seule préoccupation est l'accès rapide aux médicaments pour les patient-e-s. Ils flirtent avec le cynisme lorsqu'ils prétendent que les rabais les forcent à concéder des pertes sur leurs chiffres d'affaires et affirment qu'ils les acceptent « pour le bien des patient-e-s ». Des études indépendantes et des exemples venant de l'étranger mon-

trouvent cependant que des prix opaques et des rabais secrets ne garantissent ni un accès rapide, ni une maîtrise des coûts à long terme. Au contraire, un remboursement plus rapide par l'assurance-maladie obligatoire ouvre des opportunités commerciales et la confidentialité accroît le pouvoir de négociation de l'industrie.

Si les négociations sont si longues, c'est surtout à cause des prix élevés demandés par les pharmas, ainsi que du déséquilibre des pouvoirs dû aux monopoles et à l'absence de transparence. La fable de la préoccupation prétendument accordée au bien-être des patient-e-s et, au nom de celui-ci, de la volonté de faire des sacrifices est empreinte d'une bonne dose d'hypocrisie. Car la pharma enregistre des profits colossaux, notamment parce que des fonds publics sont privatisés. L'argument des coûts



élevés de la recherche et du développement de nouveaux médicaments a été réfuté, entre autres, par Public Eye. De plus, des bénéfices importants sont reversés sous forme de dividendes au lieu d'être réinvestis dans la recherche et le développement.



Une confidentialité sans base légale

Aujourd'hui déjà, l'OFSP applique de plus en plus de modèles de prix confidentiels. En 2019, on comptait 14 produits avec modèles de prix et le montant de toutes les remises était encore visible dans la LS. En avril 2023, 64 des 111 produits avec modèles de prix étaient soumis à un rabais secret. L'OFSP agit comme si le Parlement avait déjà adopté la nouvelle législation. L'année dernière, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a en outre donné raison à Public Eye dans le cadre d'une pro-

cédure de médiation : l'OFSP n'aurait pas dû caviarder les documents que nous avons demandés, en invoquant la LTrans, à propos des négociations sur les prix de dix médicaments anticancéreux particulièrement onéreux (dont les prix ne sont plus que partiellement visibles dans la LS).

Un office fédéral impuissant, un tribunal crédule et un Conseil fédéral funambule

Le PFPDT a critiqué la pression exercée par des pharmas sur l'OFSP pour qu'il caviarde des informations, ce qui ne sert qu'à maximiser leurs profits. Or, les prix des médicaments sont contrôlés par l'État et l'OFSP ne devrait pas céder à cette pression. Le magazine des consommateurs *Saldo/K-Tipp* a porté une affaire similaire devant le Tribunal administratif fédéral mais sa plainte a été rejetée en juillet 2023. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est que le tribunal reprend l'argumentaire de la pharma sans le remettre en question, tout comme le fait l'OFSP. Nous avons donc maintenant un Conseil fédéral qui affirme qu'il est « indispensable » d'avoir une nouvelle base légale pour la confidentialité de certains prix de médicaments, et un Conseil national qui l'approuve. Mais nous avons par ailleurs un tribunal qui protège la confidentialité sur les prix des médicaments, ce qui rendrait redondante une modification de la loi. Quoi qu'il en soit,



l'argumentaire avancé [redacted] reste celui de la confidentialité et de « l'accès rapide pour les patient-e-s », conformément aux dires de la pharma qui ne sont ni remis en question, ni vérifiés.

Après la consultation, le Conseil fédéral a ingénieusement complété la révision de la LAMal pour qu'elle s'applique aussi aux procédures en cours. Ce qui signifie que l'affaire de *Saldo/K-Tipp*, désormais portée devant le Tribunal fédéral, n'aurait aucune chance. Enfin, les lois sont normalement concrétisées par des ordonnances, qui sont, en toute logique, mises en œuvre après l'adoption d'une loi. Mais dans ce cas, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur l'ordonnance correspondante dès le 1^{er} janvier 2024, avant même que la loi ne soit discutée au Conseil des États : un non-respect du principe de séparation des pouvoirs car l'ordonnance précise des éléments qui demanderaient en fait une base légale. ■

Perspectives

- ▶ Nous suivrons les discussions sur la révision de la LAMal au sein de la Commission de la santé publique et en plénière au Conseil des États.
- ▶ En 2024, nous nous pencherons de nouveau en particulier sur la transparence des investissements dans la recherche et le développement, des résultats des essais cliniques et du respect des droits humains des participant-e-s aux essais.
- ▶ Par ailleurs, nous nous engagerons pour que la transparence règne enfin sur les liens de l'industrie pharmaceutique avec le Parlement et l'administration.
- ▶ Nous suivrons de près les ambitieux plans de réforme de l'UE en matière de réglementation de la pharma et, au niveau international, les négociations sur l'accord de l'OMS relatif aux pandémies. Un accès équitable aux médicaments et une législation contraignante doivent être au cœur de ces mesures.

La démocratie n'est pas un acquis

La question des intérêts représentés dans la vie politique fait constamment l'objet de nouvelles discussions, tout comme les modalités de leur prise en considération. Pour pouvoir protéger les droits humains et le climat, ainsi que pour lutter efficacement contre la criminalité économique, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur des processus transparents et d'impliquer la société civile.

Public Eye se concentre de plus en plus sur les questions de politique nationale, car les débats publics sont essentiels pour faire vivre la démocratie.

Non au frein à la réglementation : le 13 septembre 2023, après le Conseil des États, le Conseil national a aussi rejeté (de justesse par 96 voix contre 89 et une abstention) cet instrument tout droit sorti de la cuisine du PLR et nuisible à la démocratie. Le « frein à la réglementation » visait à ancrer dans la Constitution fédérale des droits spéciaux pour le secteur privé: en cas de nouveau projet de loi entraînant des coûts élevés pour les entreprises, le seuil d'approbation par le Parlement aurait été plus élevé. Il

aurait alors été particulièrement difficile de faire approuver des lois visant à protéger le climat, l'environnement ou les droits humains. Public Eye s'était opposée au frein à la réglementation depuis 2021.

Transparence de la vie politique : avec l'introduction des nouvelles règles de transparence dans le financement de la politique, une première étape importante a été franchie en 2023. Public Eye était membre de l'association de soutien à l'initiative sur la transparence, qui a été retirée au profit du contre-projet désormais en vigueur.





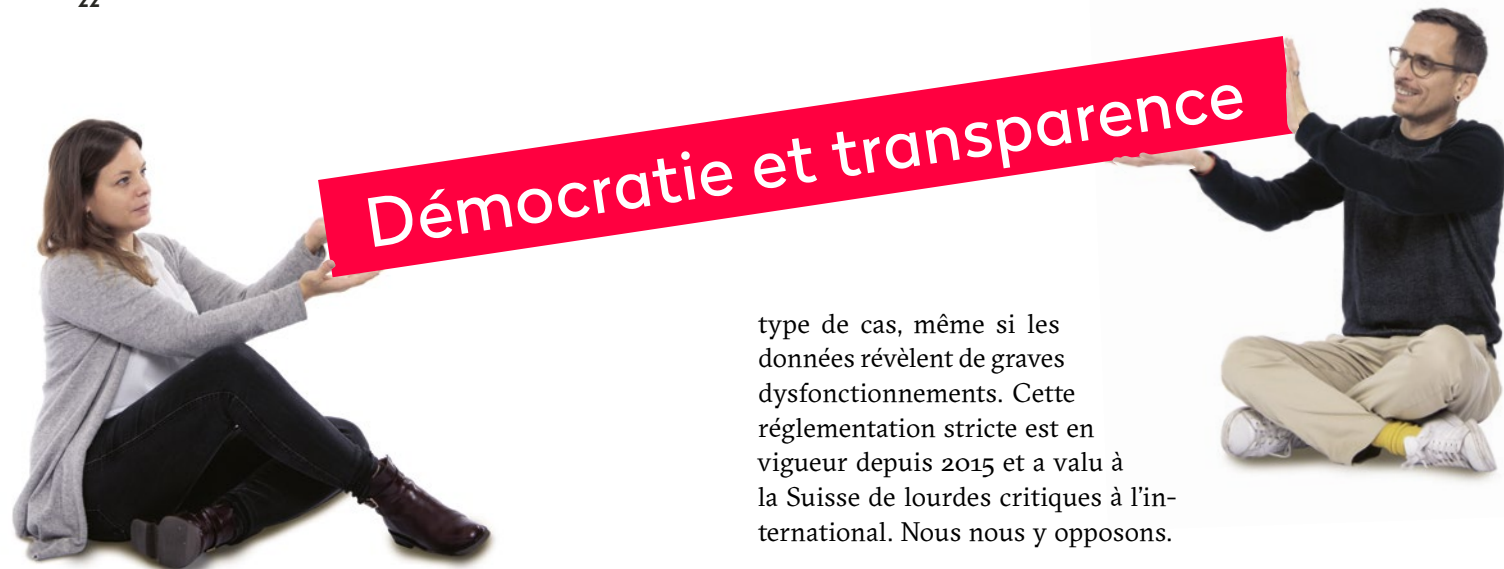
Perspectives

Public Eye s'engagera au sein d'une alliance avec d'autres organisations de la société civile pour que les droits fondamentaux soient respectés et que le SRC se plie à la loi. Il est essentiel d'améliorer et de mieux réglementer la transparence autour de l'influence politique des entreprises. Et le tristement célèbre article 47 de la loi suisse sur les banques doit devenir de l'histoire ancienne. Public Eye révèle les cas où l'influence politique devient problématique et comment elle peut être efficacement limitée. Nous travaillons également sur la question des droits collectifs afin de montrer comment ceux-ci peuvent être garantis et ainsi mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, que la Suisse a cosigné.

Mais ce dernier est insuffisant. Un rapport de l'ONU (publié en 2022) constate que la probabilité de non-respect des droits humains et de l'environnement, tout comme les possibilités de criminalité économique augmentent lorsque les entreprises sont autorisées à participer en toute discrétion aux processus politiques. Public Eye s'engage donc pour des règles de transparence qui vont plus loin, et notamment pour un accès public systématique aux documents administratifs (voir en page 16 notre article sur la révision de la LAMal).

Des droits collectifs pour les préjudices collectifs : la Suisse ne brille pas non plus sur le plan de l'accès collectif à la justice pour les groupes de personnes lésées dans

leurs droits. Depuis plus de dix ans, une partie du Parlement entrave les débats sur l'introduction d'instruments juridiques collectifs. Le droit à une protection juridique effective et à l'accès à la justice est un pilier important dans la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.



Ensemble contre les procédures-bâillons : les tentatives d'intimidation contribuent par ailleurs au déclin de la marge de manœuvre dont bénéficie la société civile pour mener à bien ses actions. Nous nous engageons au sein d'une alliance réclamant une meilleure protection face à de telles offensives contre les voix critiques (voir page 26). Si des journalistes ou ONG publient des données confidentielles provenant d'une banque suisse, ils ou elles risquent une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois ans en vertu de l'article 47 de la loi sur les banques. Cela rend impossible de couvrir librement ce

type de cas, même si les données révèlent de graves dysfonctionnements. Cette réglementation stricte est en vigueur depuis 2015 et a valu à la Suisse de lourdes critiques à l'international. Nous nous y opposons.

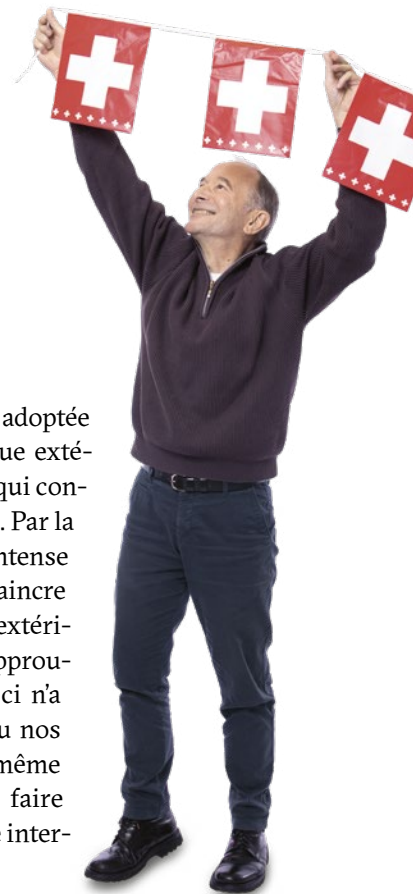
Des droits fondamentaux pour toutes et tous : le Service de renseignement de la Confédération (SRC) collecte allègrement des données sur les activités politiques alors que la loi interdit cette pratique. Nous avons pu constater que Public Eye est mentionnée à plus de 400 reprises dans les bases de données du SRC, et d'autres ONG et mouvements sont également concernés. Afin de clarifier la question de la protection légale des activités politiques, Public Eye a déposé un recours contre le SRC auprès du Tribunal administratif fédéral. La procédure judiciaire est en cours. ■

Repenser la politique économique extérieure

Pour pouvoir relever les défis internationaux, la Suisse doit redéfinir sa politique économique extérieure et se défaire de son orientation exclusivement axée sur les intérêts économiques. Public Eye propose une série de mesures pour y parvenir et demande une base légale solide pour pouvoir les mettre en œuvre.

Les nombreuses critiques formulées par Public Eye à l'encontre de la stratégie actuelle de la Suisse en matière de politique économique extérieure ont contribué au dépôt d'une initiative parlementaire au printemps 2023. Celle-ci demande une révision de la loi fédérale sur les mesures économiques extérieures, qui date des années 1980. Il s'agit notamment de définir les principes et les bases des accords internationaux à respecter dans le domaine des droits humains, du droit du travail et des normes environnementales. L'intervention demande en outre une meilleure transparence ainsi qu'une participation accrue du Parlement et de la société civile dans l'organisation des relations économiques de la Suisse avec le reste du monde.

L'initiative parlementaire a été adoptée par la Commission de politique extérieure du Conseil national, ce qui constitue une avancée importante. Par la suite, nous avons mené un intense travail de plaidoyer pour convaincre la Commission de politique extérieure du Conseil des États d'approuver l'intervention, mais celle-ci n'a malheureusement pas entendu nos préoccupations. Il a tout de même été possible en décembre de faire passer au Conseil national une inter-





vention demandant au Conseil fédéral de présenter un rapport expliquant comment modifier la législation pour rendre la politique économique extérieure plus durable.

Prise de position sur la politique économique extérieure

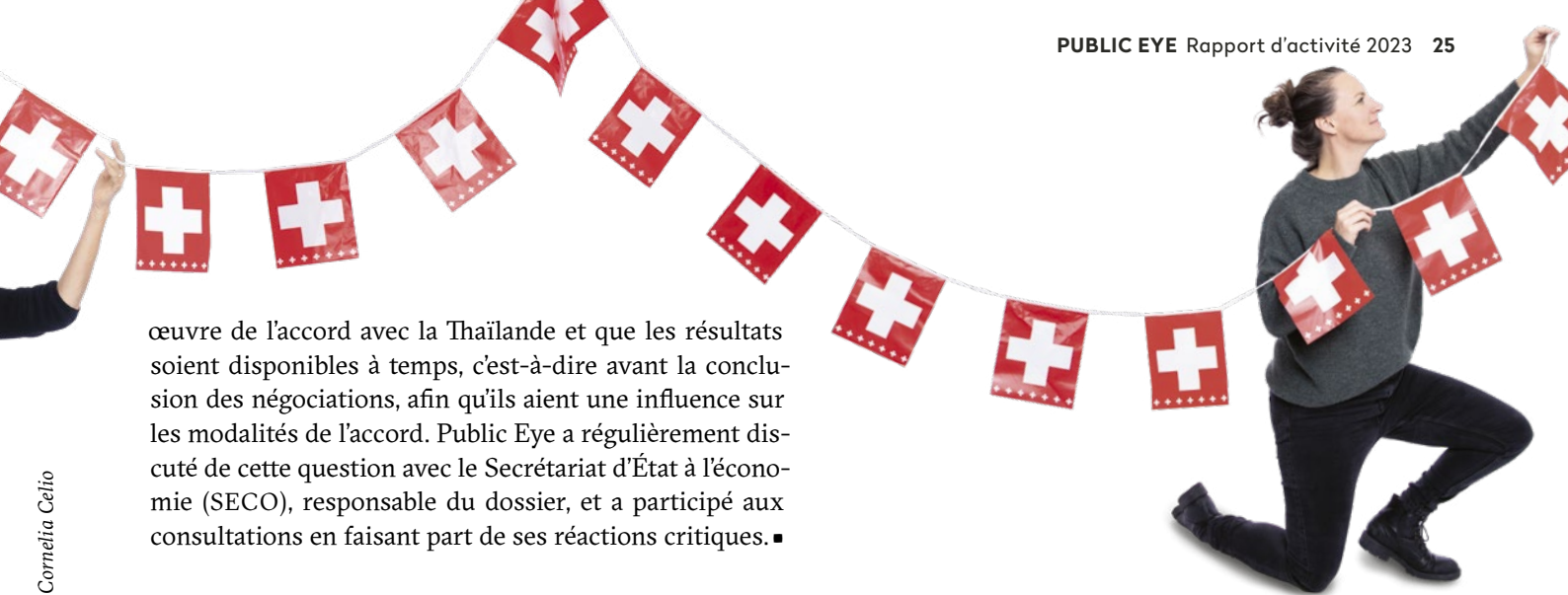
Afin de maintenir la pression politique, Public Eye a élaboré une prise de position exhaustive présentant sa vision

d'une politique économique extérieure viable et axée sur la durabilité. Ses principes se fondent sur les objectifs de politique extérieure de la Constitution fédérale: respect des droits humains, justice sociale mondiale, viabilité écologique et marge de manœuvre démocratique. Sur cette base, la prise de position esquisse un ensemble de mesures (directement applicables ou à envisager à long terme) relatives à huit domaines thématiques pertinents pour la politique économique extérieure: du commerce au climat, en passant par la finance et la fiscalité. Ces propositions montrent concrètement ce qui devrait être repensé et présentent ainsi des pistes importantes pour la suite du processus politique.

Première analyse de durabilité d'un accord de libre-échange

En 2023, grâce notamment aux revendications tenaces de Public Eye, une analyse de durabilité a pour la première fois été commandée en amont d'un accord de libre-échange. Public Eye s'est engagée à ce que la composante des droits humains soit solidement ancrée dans l'analyse de durabilité réalisée dans le cadre de la mise en





œuvre de l'accord avec la Thaïlande et que les résultats soient disponibles à temps, c'est-à-dire avant la conclusion des négociations, afin qu'ils aient une influence sur les modalités de l'accord. Public Eye a régulièrement discuté de cette question avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), responsable du dossier, et a participé aux consultations en faisant part de ses réactions critiques. ■

Perspectives

► Le nouveau rapport intitulé « Repenser la politique économique extérieure de la Suisse » aidera Public Eye dans son travail de suivi des discussions législatives qui viennent d'être lancées. Il permettra aussi de continuer à formuler des revendications ambitieuses. Avec la publication de ce document, Public Eye se profile sur cette thématique et se positionne comme inter-

locutrice de référence pour les autorités politiques.

► Public Eye continuera par ailleurs à suivre d'un œil critique les négociations sur les accords de libre-échange avec l'Inde et la Chine. Dans le cadre des discussions en cours avec l'Inde, nous travaillerons en étroite collaboration avec les organisations de la société

civile indienne pour que le pays renonce au renforcement des droits de propriété intellectuelle sur les médicaments. Quant à l'extension de l'accord de libre-échange avec la Chine, actuellement réclamée par les entreprises suisses, Public Eye va initier des interventions parlementaires pour réclamer des mesures efficaces contre l'importation de produits issus du travail forcé.

Public Eye s'engage contre les procédures-bâillons



Face à l'augmentation des procédures-bâillons, Public Eye veut agir contre l'impact négatif de pratiques extrêmement dangereuses pour la liberté d'expression et la démocratie.

SLAPP (*strategic lawsuit against public participation*) renvoie au terme anglais *slap* (« gifle » en français). Il désigne des actions en justice lancées par des entreprises ou des individus pour tenter de faire taire les journalistes et les ONG. Le but : éviter la publication d'enquêtes dénonçant des violations de droits humains, de potentiels actes de corruption ou des atteintes à l'environnement.

Ce phénomène est en forte croissance partout dans le monde, et en Suisse également. Depuis 2018, une dizaine de plaintes y ont été déposées contre des ONG, dont plusieurs seront jugées cette année. C'est pourquoi Public Eye et d'autres organisations, comme le Bruno Manser Fonds (attaqué en justice par une puissante famille malaisienne), l'EPER ou encore Swissaid (aux prises avec le raffineur d'or Valcambi), ont fondé, en juillet 2023 à Berne, l'Alliance suisse contre les SLAPP. À ce jour, elle compte près d'une vingtaine d'ONG et plusieurs associations de médias, qui observent une tendance similaire.

Sa mission : sensibiliser le public et les politiques à l'impact négatif de pratiques néfastes pour la liberté d'expression et la démocratie, mais aussi soutenir les petites structures et les journalistes indépendant-e-s visé-e-s par des attaques injustifiées et chronophages. Un fonds de solidarité a été créé pour couvrir une partie des frais de justice. Les membres de l'alliance souhaitent en outre mettre en commun leurs expériences afin de créer, en Suisse, un solide réseau « de résistance ».

L'alliance plaide aussi pour la mise en place de dispositions légales pour faire obstacle aux procédures-bâillons. Des lois anti-SLAPP ont été introduites ou sont discutées dans de nombreux pays. L'Union européenne, par exemple, s'apprête à adopter une directive contre les procédures-bâillons. Il est essentiel que le Conseil fédéral et le Parlement reconnaissent la nécessité d'agir, et prennent des mesures législatives afin d'établir un mécanisme adapté au contexte helvétique permettant d'identifier et de traiter plus rapidement les plaintes abusives. ■



Public Eye devant les tribunaux

Public Eye a fait l'objet de nombreuses menaces judiciaires et de plusieurs plaintes ces dernières années. Parmi celles-ci, une action civile lancée en septembre à Zoug par le négociant Kolmar Group AG, qui réclame 1,8 million de francs de dommages et intérêts à Public Eye et TRIAL International au motif d'une atteinte présumée aux droits de la personnalité. Cette plainte fait suite à la publication, en mars 2020, d'un rapport révélant la participation de la société dans le commerce de gasoil libyen entre 2014 et 2015, en pleine guerre civile. Une procédure pénale contre les autrices et l'auteur du rapport est également en cours à Berne.

Multinationales responsables : la machine est relancée !

L'UE adoptera au printemps 2024 une loi sur la responsabilité des entreprises. Pour s'assurer que le Conseil fédéral et le Parlement « n'oublie pas » que la Suisse doit désormais s'aligner sur ses voisins, la Coalition pour des multinationales responsables prépare une nouvelle initiative populaire que nous lancerons au cours de l'année 2024. Nous voulons ainsi éviter que l'adoption par la Suisse des règles imposées dans l'UE puisse être encore longtemps retardée.

Le 1^{er} juin 2023, le Parlement européen a pris position dans les négociations sur la loi européenne sur la responsabilité des entreprises (également appelée directive sur le devoir de vigilance). Puis des réunions tripartites ont débuté dès le mois de juillet. Dans ce cadre, les trois institutions de l'UE que sont le Parlement, la Commission et le Conseil des ministres ont dû se mettre d'accord sur le contenu définitif de la directive. Et elles y sont parvenues le 14 décembre 2023. Les votes finaux du Conseil et du Parlement sont encore attendus au printemps 2024 pour confirmer officiellement la directive. La loi prévoit un vaste devoir de vigilance assorti d'un mécanisme de

mise en œuvre efficace avec une autorité de surveillance compétente pour infliger des amendes. En outre, les multinationales seront tenues pour juridiquement responsables des préjudices causés par leurs filiales et, dans certains cas, par leurs fournisseurs. Les grandes entreprises seront par ailleurs tenues de réduire leurs émissions néfastes pour le climat. Il reste néanmoins une ombre au tableau : le secteur financier a certes les mêmes obligations vis-à-vis du climat, mais il exclu des dispositions relatives à la responsabilité le long de la chaîne de valeur.

Pour que la Suisse ne devienne pas une oasis réglementaire, il est important de suivre le mouvement. C'est





pourquoi les organisations membres de la Coalition pour des multinationales responsables, dont fait partie Public Eye, ont décidé de lancer en 2024 une nouvelle initiative populaire. Ensemble, nous demandons que la directive européenne soit transposée et adaptée à la situation suisse. Public Eye a activement participé à l'élaboration du texte de l'initiative.

Le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables, qui est entré en vigueur en janvier 2021, est une législation « alibi » qui reste bien en deçà des exigences européennes et n'apporte pas les améliorations nécessaires pour rendre justice aux victimes de violations



de droits humains et de pollutions environnementales. Nous devons rappeler au Conseil fédéral que, lors de la campagne de votation en 2020, il avait promis de s'adapter aux évolutions dans l'UE. Cela est d'autant plus important que la Suisse est le pays qui accueille le plus grand nombre de multinationales par habitant.e. ■

Perspectives

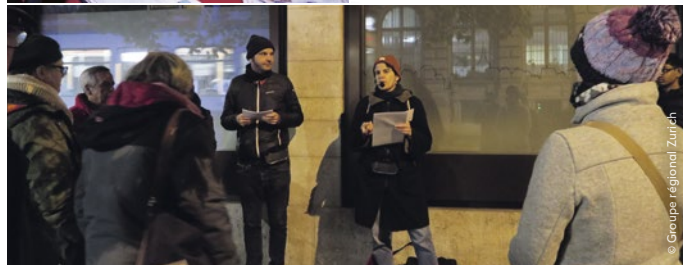
- ▶ En réaction aux récurrentes violations de droits humains et dégradations environnementales sur les chaînes de valeur internationales, nous nous engagerons en 2024 en faveur d'une réglementation pour les multinationales en Suisse. Pour ce faire, nous menons des enquêtes et faisons la lumière sur des abus perpétrés par des entreprises suisses dans les secteurs des matières premières, du négoce agricole, du textile, de la chimie et de la pharma.
- ▶ Nous soutenons le lancement d'une nouvelle initiative populaire et demandons que la directive européenne soit transposée et adaptée à la situation suisse.

Les groupes régionaux de Public Eye

Par leur engagement, les dix groupes régionaux romands et alémaniques participent au succès des campagnes de Public Eye et donnent vie à notre organisation. Les quelque 250 bénévoles portent avec enthousiasme les thématiques de Public Eye dans leur région.

En 2023, les bénévoles ont relayé nos campagnes auprès du grand public – #Stopcharbon au printemps et, en automne, la campagne sur la mode transportée par avion. Récoltes de signatures en habits de mineurs, stands d'information originaux et attractifs, quiz interactif sur la mode ou encore des s à la craie : les groupes régionaux font toujours preuve d'une grande créativité.

Par ailleurs, les groupes romands ont organisé beaucoup d'événements, souvent en collaboration avec des organisations partenaires. Ils se sont notamment retrouvés à la manifestation pour le climat à Berne le 30 septembre. Le groupe genevois a pris part à plusieurs festivals (FIFDH,





Festival du Film Vert [FFV], Alternatiba Léman avec une conférence sur la fast fashion animée par Géraldine Viret, notre responsable médias), à la Journée mondiale de l'alimentation ainsi qu'à une action de rue durant l'Assemblée mondiale de la santé pour rappeler que la santé n'est pas un jeu ! Le groupe vaudois était présent lors de plusieurs projections du FFV et a également organisé des projections-débats, se lançant même dans une expérience bilingue à Fribourg aux côtés du groupe bernois. Invité-e-s pour la seconde fois à la Journée des ONG du Forum EPFL, les bénévoles se sont par ailleurs mobilisé-e-s lors de la Grève pour l'Avenir à Lausanne en invitant notamment Adrià Budry Carbó, notre enquêteur matières premières et finance, et ont pris part à la première bourse aux vêtements « Walk-in Closet » de Suisse romande. Le dernier-né des groupes, celui de Neuchâtel, a quant à lui coorganisé, avec la Société neuchâteloise de géographie, la projection de *Pesticides : l'hypocrisie européenne* en présence de Laurent Gaberell, notre spécialiste en agriculture et alimentation. Des collaborations ont également eu lieu avec les Grands-parents pour le climat lors du « Jour du dépassement » et avec un intercollectif bénévole lors du Black FreeDay – marché gratuit pour contrer le Black Friday. Nous remercions de tout cœur nos chères ambassadrices et chers ambassadeurs pour leur précieux engagement ! ■

Le bénévolat en chiffres

Type de bénévolat	Nombre de personnes	Nombre d'heures réalisées
Aide dans les bureaux	4	12
Visites dans les écoles (coordination comprise)	42	2100
Comité	13	1004
Groupes régionaux	214	7644
Total	273	10760

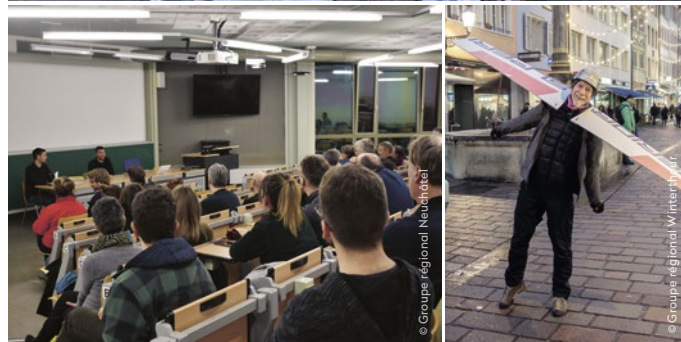
Rejoignez notre équipe de bénévoles

Contact en Suisse romande: regional@publiceye.ch
tél.: 021 620 03 03 (Aline von Mühlenen)

Contact en Suisse alémanique: regrus@publiceye.ch
tél.: 044 277 79 99 (Anuscha Wassmann-Tomura)

Plus d'informations: publiceye.ch/groupes-regionaux

Vous trouverez une sélection des activités organisées par les groupes régionaux sur: publiceye.ch/evenements



Sensibilisation dans les écoles

Alors que les activités des groupes régionaux s'adressent principalement au grand public, plusieurs de leurs membres s'engagent dans la sensibilisation auprès des élèves. Animations ou exposition sur la mode éphémère, une centaine de jeunes a pu profiter de ces offres.

En 2023, la petite équipe de bénévoles vaudoise est intervenue à deux reprises dans des établissements scolaires de l'Arc jurassien. Des apprenti-e-s de la Fondation Rurale Interjurassienne de Courtemelon ainsi que quatre classes d'étudiant-e-s de l'École Supérieure de Commerce de La Neuveville ont eu un aperçu de la problématique de la production des vêtements et ont réfléchi à des pistes pour agir à leur échelle et provoquer des changements. Durant l'année, l'accent a été mis sur la refonte de l'exposition « Fast fashion : qui en paie le prix ? », destinée aux élèves dès la 10^e HarmoS. Les douze affiches qui la composent pourront être commandées à un prix équitable. ■



Vous souhaitez faire la promotion de l'exposition « Fast fashion » dans des écoles en Suisse romande ? Alors, écrivez-nous à l'adresse : ecole@publiceye.ch.

Les enseignant-e-s trouveront du matériel pédagogique en ligne présentant des informations contextuelles et des suggestions didactiques pour aborder deux thématiques de Public Eye dans les écoles et autres lieux d'apprentissage.

Plus d'informations : publiceye.ch/ecoles



Le podcast engagé de Public Eye

Public Eye regarde là où d'autres voudraient que leurs activités restent dans l'ombre, et c'est aussi le but de son podcast « Mon œil! », lancé en janvier 2022. Un nouveau format qui, en deux ans, a su trouver son public.

Deux ans après le lancement de notre podcast « Mon œil! », le bilan est très positif, avec 3000 à 4000 personnes qui le visionnent régulièrement et des centaines de milliers de vues sur YouTube. Sa version en allemand a même été nominée aux « *Suisse Podcast Awards* », alors que l'engouement pour ce type de contenus ne cesse de croître en Suisse.

Le rythme est ambitieux : deux épisodes d'une vingtaine de minutes par mois, en deux langues, soit plus de 70 épisodes produits depuis janvier 2022. Il faut dire que le podcast filmé est un excellent format pour raconter les coulisses d'une enquête menée par Public Eye, par exemple sur la montée en puissance de Dubaï dans le négoce

de pétrole russe. Ou pour explorer des sujets importants en lien avec la Suisse, comme l'héritage esclavagiste de son chocolat. Au micro : des spécialistes et journalistes de notre organisation, mais aussi des invité-e-s d'horizons différents, qui répondent avec passion aux questions de nos animateurs, Damian Veiga et Nico Meier.

Après l'euphorie des débuts, nous travaillons en continu pour améliorer encore la qualité des épisodes proposés et leur promotion. ■

Abonnez-vous à notre podcast « Mon œil! » :
publiceye.ch/fr/podcast

Organisation

ORGANES ET STRUCTURE

Responsabilité et décisions

Public Eye est une association organisée de manière transversale au sein de laquelle la participation et la prise de décision, selon le mode consensuel, occupent une place privilégiée.

La direction collégiale de Public Eye est assurée par quatre personnes. Le département thématique est placé sous la responsabilité de Christa Luginbühl (Santé, consommation et agriculture) et d'Angela Mattli (Matières premières, commerce et finance). Christian Engeli est responsable du département Communication et promotion et, depuis le mois d'août 2023, Ursula Baumgartner du département Suivi des membres, finances et administration.

Une équipe solide

Fin 2023, les deux bureaux de Public Eye, à Lausanne et à Zurich, comptaient un total de 40 collaboratrices et collaborateurs permanent·e·s. Un poste était alors vacant. À ces personnes s'ajoutent deux bénévoles responsables des visites dans les écoles en Suisse alémanique (voir composition de l'équipe, pages 40 et 41). Les collaboratrices

et collaborateurs de Public Eye bénéficient d'une convention collective de travail de la branche ONG du Syndicat des services publics (SSP) qui a été renégociée en 2023. Une commission du personnel représente les intérêts des collaboratrices et collaborateurs vis-à-vis de la direction et du comité.

Un fort engagement du comité

Le comité est l'organe de décision stratégique de Public Eye. Ses 13 membres assument différentes responsabilités en lien avec les activités de l'organisation, notamment en matière de finances et ressources humaines. Conformément aux statuts, la Suisse latine et la Suisse alémanique sont chacune représentées par au moins quatre membres au sein du comité (voir page 39). Celui-ci s'est réuni cinq fois en 2023. L'engagement à titre bénévole a représenté 1004 heures de travail. ■

Organigramme

(Situation au 31 décembre 2023)



Public Eye a deux secrétariats, l'un à Lausanne et l'autre à Zurich, qui s'occupent également des membres et des donatrices et donateurs de la Suisse italienne. Le personnel salarié des deux bureaux a été épaulé par de nombreux bénévoles et par les dix groupes régionaux. En Suisse alémanique, Public Eye peut également compter sur l'engagement bénévole de son équipe de visites dans les écoles. ■

Assemblée générale

Lors de son assemblée générale du 10 juin 2023, Public Eye a élu de nouveaux membres pour son comité et a procédé à l'amendement de ses statuts.

Les conflits judiciaires font désormais partie du quotidien de Public Eye. Lors de l'assemblée générale, qui a rassemblé quelque 200 personnes, le comité a donc proposé un amendement des statuts afin de donner à Public Eye la possibilité de recourir à des démarches juridiques pour défendre les droits humains. La proposition a été adoptée à une large majorité. Une table ronde publique intitulée « Procédures-bâillons – une menace grandissante pour les ONG et les médias » s'est déroulée durant l'après-midi. Les discussions ont permis d'approfondir la problématique des actions en justice intentées afin d'intimider les journalistes d'investigation et les ONG (voir notre texte sur cette thématique à la page 26).

Par ailleurs, l'assemblée a également élu quatre nouveaux membres au comité : Sarah Burgess, Fabrice Lauper, Philipp Meyer et Jan Tschannen. Après quelques départs ces dernières années, l'organe suprême de Public Eye peut s'appuyer sur de nouvelles forces. ■



© Martin Bichsel



© Martin Bichsel

Le comité

Coprésidence

- ▶ **Alessia Jemetta**, formation en sciences infirmières, infirmière en santé mentale à Berne. Au comité depuis 2018, membre de la commission du personnel. Coprésidente depuis 2022.
- ▶ **Fred Sommer**, Master en administration publique, consultant indépendant. Au comité depuis 2015, membre de la commission du personnel. Coprésident depuis 2022.

Vice-présidence

- ▶ **Zineb Benkhelifa**, licence en lettres (islamologie), déléguée de la Ville de Zurich à l'égalité des droits des personnes en situation de handicap. Au comité depuis 2015.
- ▶ **Christophe Siegenthaler**, licence en économie politique, chef de service à l'Office fédéral de la statistique. Au comité depuis 2012, membre de la commission financière.

Autres membres du comité

- ▶ **Sarah Burgess**, avocate, Master en droit, juriste au DFAE. Au comité depuis 2023, membre de la commission du personnel.
- ▶ **Claudia Frick**, licence en droit, formation en droits de l'homme, juriste au Centre Social Protestant Vaud depuis 2002. Au comité depuis 2016.
- ▶ **Aline Gavillet**, intervenante sociale, programme de prévention et d'accompagnement concernant la consommation de psychotropes à l'adolescence du CHUV. Au comité depuis 2020.

- ▶ **Beata Hochstrasser**, licence en lettres. Management d'organisations à but non lucratif. Au comité depuis 2016, membre de la commission financière.
- ▶ **Thomas König**, professeur et docteur ès sciences naturelles, enseignant à la clinique de psychiatrie et psychothérapie de l'Université de Berne. Au comité depuis 2018.
- ▶ **Fabrice Lauper**, Master en physique, conseiller en technologies au CICR. Au comité depuis 2023.
- ▶ **Yann Lenggenhager**, ancien délégué du CICR au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, professeur d'histoire au niveau gymnasial à Zurich, militant pour les droits humains. Au comité depuis 2020.
- ▶ **Philipp Meyer**, ingénieur en électronique, MAS en management, technologie et économie (EPFZ), Développement de l'entreprise chez Énergie CFF. Au comité depuis 2023.
- ▶ **Jan Tschannen**, Master en théologie et MAS en développement et coopération (EPFZ). Responsable de programme Afrique de l'Est dans une organisation de développement et pasteur à Aegerten (BE). Au comité depuis 2023.

À la page 38, en haut, les membres du comité.

Manquent sur la photo : Alessia Jemetta et Thomas König.

L'équipe

(Situation au 31 décembre 2023)

PROGRAMMES THÉMATIQUES

(12,9 équivalents plein temps)

- ▶ **Manuel Abebe**, enquêtes et campagnes (ZH)*
- ▶ **Robert Bachmann**, matières premières et finance (ZH)
- ▶ **Florian Blumer**, enquêtes et reportages (ZH)
- ▶ **Thomas Braunschweig**, politique commerciale (ZH)
- ▶ **Adrià Budry Carbó**, enquêtes matières premières et corruption (LS)
- ▶ **Anina Dalbert**, juriste économie et droits humains (ZH)
- ▶ **Britta Delmas**, Financial Analyst – matières premières et finance (ZH)
- ▶ **Agathe Duparc**, enquêtes matières premières et corruption (LS)
- ▶ **Patrick Durisch**, politique santé (LS)
- ▶ **Laurent Gaberell**, agriculture et alimentation (LS)
- ▶ **David Hachfeld**, Campagne Clean Clothes (ZH)
- ▶ **Gabriela Hertig**, politique santé (ZH)
- ▶ **Carla Hoinkes**, agriculture et alimentation (ZH)
- ▶ **Silvie Lang**, matières premières agricoles (ZH)
- ▶ **Christa Luginbühl**, responsable du département et membre de la direction (ZH)
- ▶ **Angela Mattli**, responsable du département et membre de la direction (ZH)
- ▶ **Elisabeth Schenk**, Campagne Clean Clothes (ZH)

COMMUNICATION ET PROMOTION

(12,4 équivalents plein temps)

- ▶ **Ariane Bahri**, magazine et publications (LS)
- ▶ **Jasmin Bärtschi**, réseaux sociaux, communication en ligne (ZH)
- ▶ **Roman Bolliger**, promotion et récolte de fonds (ZH)
- ▶ **Oliver Classen**, responsable médias (ZH)
- ▶ **Christian Engeli**, responsable du département et membre de la direction (ZH)
- ▶ **Maxime Ferréol**, traduction et rédaction (LS)
- ▶ **Floriane Fischer**, communication en ligne (LS)
- ▶ **Daphne Grossrieder**, communication en ligne (ZH)
- ▶ **Rebekka Köppel**, communication en ligne (ZH)
- ▶ **Aline von Mühlönen**, coordination des bénévoles et récolte de fonds (LS)
- ▶ **Kaya Pawlowska**, réseaux sociaux, communication en ligne (LS)
- ▶ **Romeo Regenass**, magazine et publications (ZH)
- ▶ **Chantal Sierro**, financement des projets et legs (ZH)
- ▶ **Géraldine Viret**, responsable médias (LS)
- ▶ **Annuscha Wassmann-Tomura**, coordination des bénévoles (ZH)

COORDINATION DES VISITES DANS LES ÉCOLES (bénévoles)

- ▶ **Florian Duss** et **Eva Sutter** (ZH)

FINANCES ET ADMINISTRATION (6,1 équivalents plein temps)

- ▶ **Ursula Baumgartner**, responsable du département et membre de la direction (ZH)
- ▶ **Cornelia Celio**, comptabilité et administration du personnel (ZH)
- ▶ **Lupe Esteves**, comptabilité et gestion des données (ZH)
- ▶ **Nina Karl**, assistante administrative (ZH)
- ▶ **Sibylle Müller**, suivi des membres et administration (LS)
- ▶ **Silvia Ramseier**, suivi des membres et administration (ZH)
- ▶ **Sasha Roderer**, suivi des membres et administration (ZH)
- ▶ **Juliana Roza**, assistante administrative (LS)
- ▶ **Danielle Schoenenberger**, suivi des membres et administration (LS)

ONT QUITTÉ L'ORGANISATION EN 2023

- ▶ **Baptiste Corthay**, comptabilité, administration du personnel et informatique (LS)
- ▶ **Andrea Hüsler**, administration et bénévoles (ZH)*
- ▶ **Cynthia Illi**, communication en ligne (LS)*
- ▶ **David Mühlemann**, matières premières et finance (ZH)
- ▶ **Alessandra Silauri**, responsable du département et membre de la direction (LS)

Public Eye tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont quitté l'organisation en 2023 pour leur précieuse contribution et leur engagement.

*poste à durée déterminée

Concept photo

Public Eye au cœur de l'action

En 2023, les collaborateurs et collaboratrices de Public Eye ont continué à s'investir de tout cœur dans leur travail de recherches et d'investigations. Nous les avons disséminé-e-s tout au long de ce rapport et chaque scène reflète les thématiques sur lesquelles nous nous sommes assidûment penchées tout au long de l'année.

Sauf indication contraire, toutes les photos ont été réalisées par la photographe Marion Nitsch en collaboration avec la graphiste Karin Hutter.

À noter que lors de la réalisation des photos, les membres suivants de l'équipe n'ont pas pu être présent-e-s : Oliver Classen, Anina Dalbert, Florian Duss, Floriane Fischer, Carla Hoinkes, Angela Mattli et Géraldine Viret.

Votre soutien, c'est notre force

Depuis 56 ans, de nombreuses personnes s'engagent aux côtés de Public Eye pour un monde plus juste : cette persévérance et ce précieux soutien ont fait de Public Eye un acteur incontournable de la société civile suisse. Nous leur en sommes infiniment reconnaissant-e-s !

Plus de 29 000 membres nous donnent le poids nécessaire pour faire entendre nos revendications politiques. C'est grâce à leur soutien et à celui de toutes nos donatrices et tous nos donateurs que nous sommes en mesure de poursuivre notre travail d'enquête et de campagne en toute indépendance.

Nous tenons aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui ont pensé à nous dans leurs dernières volontés. Chaque don par testament nous permet de réaliser des projets supplémentaires et de renforcer notre action. Pour plus d'informations sur les successions, visitez notre page Internet publiceye.ch/legs.

Une partie de notre travail repose par ailleurs sur le précieux soutien de paroisses, fondations et autres organisations. En 2023, les institutions suivantes nous ont soutenus par une contribution financière de plus de 10 000 francs : la Commission Terre Nouvelle de la communauté

des paroisses réformées de Berne, le Provincialat des capucins suisses, Infomaniak, les fondations Alfred Richerich, Corymbo, Däster-Schild, Salvia ainsi que d'autres qui ne souhaitent pas être mentionnées. Nous les remercions chaleureusement pour la confiance qu'elles nous témoignent.

Donner de son temps

Mais Public Eye ne serait rien sans ses nombreux bénévoles : dix groupes régionaux engagés et une équipe d'intervenant-e-s dans les écoles qui portent nos messages dans la rue et les salles de classe. Nous tenons aussi à chaleureusement remercier le comité et ses 13 membres.

En 2024, nous allons poursuivre sans relâche notre travail pour un monde plus juste et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur le soutien de nos membres, de nos donatrices et de nos donateurs, de nos bénévoles, ainsi que des organisations qui adhèrent à notre cause. ■

Rapport financier 2023

SELON LE CODE DES OBLIGATIONS ET LA SWISS GAAP RPC

Commentaire sur les comptes annuels

Grâce à votre solidarité, Public Eye a enregistré en 2023 un revenu total d'un peu plus de 6,7 millions de francs, soit 7,6 % de plus que l'année précédente. Notre association compte désormais plus de 29 000 membres. Comme nous constituons des provisions en raison d'une plainte civile contre Public Eye, nous clôturons néanmoins l'année sur un résultat négatif de 487 563 francs.

Les recettes provenant des cotisations des membres ont augmenté de 5,7 % et se sont élevées au total à environ 2,14 millions de francs. Le produit des dons a été inférieur de 3,2 % à celui de 2022 et s'est élevé à environ 3,1 millions de francs. En 2023, nous avons reçu des legs pour un montant de 707 479 francs. Les recettes des projets ont représenté 806 144 francs. Ce sont environ 15 000 francs de plus que l'année précédente. Les charges de personnel et d'exploitation ont augmenté par rapport à 2022. Le capital des fonds – composé principalement de fonds de fondations et d'institutions liés à des projets – a été entièrement utilisé et présentait un solde de 0 franc fin 2023.

Pression croissante sur les ONG

La plainte déposée par Kolmar Group AG contre Public Eye (voir page 27) se répercute sur nos comptes annuels, en plus d'un grand investissement en personnel. Par mesure de précaution, nous avons constitué des provisions pour une partie de la somme réclamée en justice ainsi que pour les frais d'avocat. Ce cas montre à quel point il est important pour nous de disposer d'une base de capital solide afin de pouvoir résister à la pression croissante exercée sur les ONG, y compris sur le plan financier. Le capital de l'organisation après la clôture de l'exercice s'élève à environ 4,03 millions de francs et enregistre ainsi une diminution de près de 500 000 francs. ■

Bilan

Actifs	31.12.2023		31.12.2022		Évolution
	CHF	%	CHF	%	%
Actifs courants					
Liquidités	2 402 659	44	1 952 234	38	23
Créances ¹	558 085	10	560 078	11	0
Stocks	3 876	0	2 878	0	35
Comptes de régularisation actifs ²	198 718	4	303 194	6	-34
Total actifs courants	3 163 338	58	2 818 384	55	12
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières ³	2 032 615	37	2 008 917	39	1
Dépôt de garantie	42 413	1	42 380	1	0
Immobilisations corporelles et immatérielles	183 158	3	244 372	5	-25
Total actifs immobilisés	2 258 186	42	2 295 669	45	-2
Total actifs	5 421 523	100	5 114 053	100	6
Passifs					Évolution
	CHF	%	CHF	%	%
Engagements à court terme					
Dettes ⁴	309 377	6	265 874	5	16
Provisions à court terme ⁶	80 500	1	0	0	
Comptes de régularisation passifs	73 825	1	60 050	1	23
Compte de régularisations passifs vacances / heures supplémentaires ⁵	204 134	4	272 380	6	-25
Total engagements à court terme	667 836	12	598 304	12	12
Provisions à long terme⁶	725 500	13	0	0	
Total capital des fonds	0	0	0	0	0
Total engagements et capital des fonds	1 393 336	26	598 304	12	133
Capital de l'organisation					
Capital lié au plan social	704 000	13	700 000	14	1
Capital lié au personnel	976 000	18	980 000	19	0
Capital lié aux projets ⁷	1 234 864	23	934 864	18	32
Capital lié à la régulation des legs ⁷	0	0	500 000	10	-100
Capital libre	1 113 323	21	1 400 886	27	-21
Total capital de l'organisation	4 028 187	74	4 515 750	88	-11
Total passifs	5 421 523	100	5 114 053	100	6

Compte d'exploitation

Produits	2023		2022		Évolution
	CHF	%	CHF	%	
Dons ⁸	3 094 017	46	3 195 605	51	-3
Legs	707 479	10	260 865	4	171
Cotisations membres ⁸	2 135 010	32	2 020 500	32	6
Produits liés aux projets	806 144	12	790 769	12	2
Autres produits	27 291	0	23 239	1	17
Total produits	6 769 940	100	6 290 978	100	8
Charges	2023		2022		Évolution
	CHF	%	CHF	%	
Charges de projets					
Charges de personnel ⁹	-3 346 287	49	-3 135 701	50	7
Charges de biens et services	-1 984 347	29	-1 442 580	23	38
Total charges de projets	-5 330 634	79	-4 578 281	73	16
Charges collecte de fonds et frais publicitaires					
Charges de personnel ⁹	-317 127	5	-291 299	5	9
Suivi des membres et récolte de fonds ¹⁰	-766 651	12	-661 499	10	16
Total charges collecte de fonds et frais publicitaires	-1 083 777	16	-952 798	15	14
Charges administratives					
Charges de personnel ⁹	-677 956	10	-569 772	9	19
Charges d'exploitation	-203 054	3	-246 891	4	-18
Total charges administratives	-881 010	13	-816 663	13	8
Total charges	-7 295 422	108	-6 347 742	101	15
Résultat d'exploitation	-525 481	8	-56 763	-1	826

	2023		2022		Évolution
	CHF	%	CHF	%	%
Résultat financier¹¹	10 482	0	-119 532	-2	-109
Total résultat exceptionnel	27 437	0	0	0	
Résultat avant variation du capital des fonds	-487 563	7	-176 295	-3	-182
Utilisation des fonds affectés	0	0	0	0	0
Résultat annuel (avant utilisation/allocation au capital de l'organisation)	-487 563	7	-176 295	-3	-182
Variation du capital de l'organisation					
Variation du capital lié	200 000	-3	50 000	1	300
Variation du capital libre	287 563	-4	126 295	2	128
	0		0		0

Notes

- 1 Les créances comprennent notamment 553 370 francs de réserves de cotisations de l'employeur à la caisse de pension.
- 2 Les comptes de régulation actifs comprennent environ 100 000 francs de produits à recevoir qui concernent l'année 2023.
- 3 Public Eye détient des actions des entreprises qu'elle a cofondées ou auprès d'entreprises dont elle dénonce les pratiques, pour pouvoir intervenir lors des assemblées générales de ces dernières. De plus, Public Eye a investi une partie du capital de l'association dans des placements qui

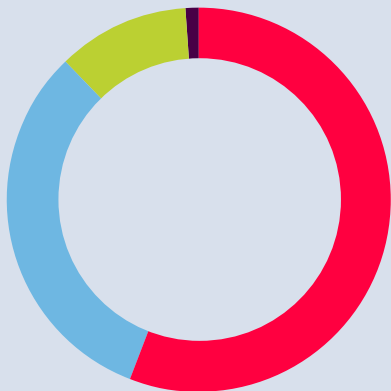
correspondent à ses valeurs.

- 4 Il s'agit de créanciers usuels qui n'ont pas encore été payés.
- 5 Une nouvelle réglementation sur les heures supplémentaires et les vacances a permis de réduire cette provision.
- 6 Des provisions ont été constituées pour des actions juridiques en cours et les frais de personnel.
- 7 Le capital lié pour la régulation des legs a été transféré dans le capital lié aux projets.
- 8 Les contributions des donateurs, donatrices et des membres ont augmenté d'environ 13 000 francs. Cette année, la comparaison

n'est faite que de manière cumulée en raison du changement de mode de calcul des cotisations des membres.

- 9 Les coûts salariaux ont été plus élevés en raison du demi 13^e salaire mensuel qui a été versé pour la première fois.
- 10 Les coûts ont augmenté en 2023 afin d'acquiescer davantage de membres. L'expérience montre que l'influence positive sur les recettes sera répartie sur plusieurs années.
- 11 Grâce à une légère augmentation de la valeur de marché de nos actifs financiers, nous enregistrons un bénéfice non réalisé.

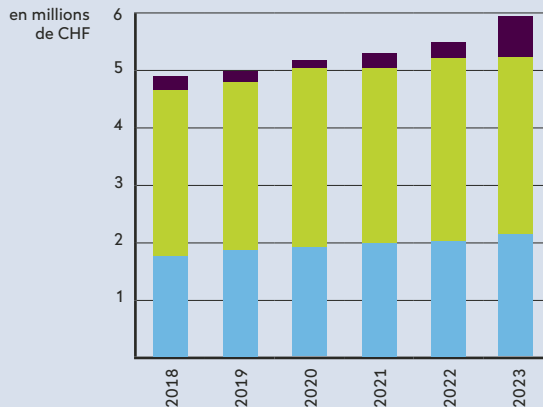
Recettes



- 55 % Dons et legs
- 32 % Cotisations
- 12 % Produits liés aux programmes
- 1 % Ventes et autres produits

En 2023, Public Eye est financée à 87 % par les cotisations des membres, les dons et les legs. La plupart des financements de projets proviennent de fondations, de paroisses, d'organisations et d'institutions publiques. Les autres recettes sont des bénéfices provenant d'honoraires et de prestations de services pour des projets.

Évolution des cotisations, des dons et des legs



- Legs
- Dons
- Cotisations/abonnements

Les recettes provenant des dons et des cotisations des membres n'ont que faiblement augmenté par rapport à l'année précédente (0,25 %). Ce résultat est toutefois satisfaisant compte tenu de la conjoncture économique incertaine et du renchérissement. Nous sommes reconnaissant-e-s pour les legs supérieurs à la moyenne que nous avons reçus cette année.

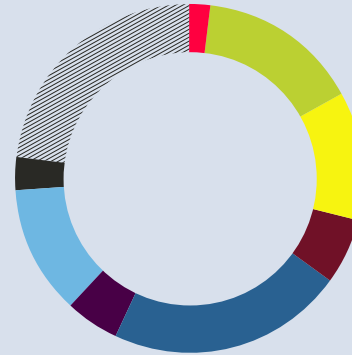
Répartition des dépenses



- 73 % Programmes et campagnes
- 15 % Récolte de fonds et publicité
- 12 % Administration

73 % (année précédente 72 %) des dépenses (personnel compris) sont consacrées au travail lié aux projets. Les charges administratives s'élèvent à 12 % (année précédente 13 %) et les dépenses pour le suivi des membres et la collecte de fonds à 15 % (année précédente 15 %).

Répartition des dépenses par programme



- ▨ 23 % Projets transversaux
- 2 % Politique commerciale
- 15 % Agriculture et alimentation
- 12 % Santé
- 6 % Finance et fiscalité
- 22 % Matières premières
- 5 % Matières premières agricoles
- 12 % Campagne Clean Clothes
- 3 % Multinationales responsables

Les charges liées aux projets sont de 5 330 634 francs (personnel compris). 23 % sont imputables aux projets transversaux. 22 % sont des enquêtes du département matières premières (notamment sur le charbon). 15 % ont été consacrées à la thématique agriculture et alimentation. L'ampleur des dépenses par thématique dépend généralement des campagnes choisies et ne reflète pas l'importance accordée aux thématiques.

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale de

Public Eye, Association fondée sur la Déclaration de Berne, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de Public Eye, Association fondée sur la Déclaration de Berne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Sans apporter de réserve à notre opinion de contrôle, nous attirons l'attention sur la remarque 5.2 dans l'annexe aux comptes annuels qui décrit une incertitude importante relative à l'issue d'un procès engagé à l'encontre de la société. Etant donné que l'issue de ce procès est actuellement incertaine, seules des provisions partielles ont été comptabilisées.

Zurich, 1 février 2024

BDO SA

Marco Beffa

Expert-réviseur agréé

p.p. Christine Gundi

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Révision

Le bilan et le compte d'exploitation présentés aux pages 45 à 47 sont extraits et résumés des comptes annuels 2023. Les comptes 2023 ont été vérifiés dans leur intégralité par la société BDO SA.

L'intégralité des comptes annuels établis conformément au Code des obligations et aux normes comptables SWISS GAAP RPC est disponible en téléchargement à l'adresse publiceye.ch/rapportfinancier ou peut être commandée auprès du secrétariat.

Contact : 021 620 03 03 | contact@publiceye.ch

Public Eye – une association fondée sur la Déclaration de Berne

Public Eye a été fondée sur la base de la « Déclaration de Berne » de 1968, manifeste qui demandait des relations plus équitables entre la Suisse et les pays pauvres. Depuis plus de cinquante ans, Public Eye reste fidèle à la vision et aux valeurs de ses fondatrices et fondateurs, qui proposaient de s'attaquer aux causes de la pauvreté.

Alors que les populations vulnérables des pays défavorisés sont contraintes d'accepter des conditions de travail indignes, subissent les conséquences de la dégradation de leur environnement, vivent en dessous du seuil de pauvreté et voient leurs droits humains bafoués, la Suisse bénéficie d'une prospérité grandissante. Elle joue un rôle de premier plan dans des secteurs économiques cristallisant les dérives d'une mondialisation poussée à l'extrême.

Par son importance économique et financière, l'influence de ses multinationales et ses habitudes de consommation, la Suisse participe au maintien des inégalités. Public Eye se donne pour mission de regarder là où les sociétés préféreraient que leurs activités restent dans

l'ombre, de dénoncer leurs méfaits et de proposer des mesures concrètes pour y remédier.

Par son travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, elle fait entendre la voix de ses quelque 29 000 membres pour une Suisse responsable et s'engage également au sein de réseaux internationaux, en collaboration avec d'autres organisations de la société civile. ■

► Plus d'informations : publiceye.ch

